

**délibération :
DE_2026_2_7**

L' an deux mille vingt six, le lundi 16 février à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil municipal, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 06 Février 2026

Présents : 12

Présents : Madame PLANCHER Dominique, Monsieur DE CABISSE Thierry, Madame BRES Sylvie, Monsieur RUEL Bruno, Madame PHAM-TRONG Muriel, Monsieur MOREAU Alain, Madame LEROY Cécile, Madame TRIBAUDOT Françoise, Madame LAPLANE Françoise, Monsieur CARRON Jean-Claude, Madame PLANCHOT Catherine, Monsieur BORRIONE Patrick

Votants : 12

**Objet : Tableau des effectifs
du personnel communal**

Absent(s) : Monsieur CARON de FROMENTEL Bruno, Monsieur ALLORANT Marc, Monsieur SAFON Olivier

Secrétaire de Séance : Madame Cécile LEROY

Rapporteur : Muriel Pham-Trong

Suite à la délibération DE_2026_2_6 de cette même séance qui autorise le recrutement de plusieurs agents, le tableau des effectifs se compose désormais ainsi :

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL TITULAIRE				
Grades et emplois	Catégories	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Effectif pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif	C	4		4
rédacteur	B	1		
Attaché	A	2		1
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique territorial	C	4	1 (31h30) 1 (23h30)	3
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1		
FILIERE POLICE				
Garde champêtre chef	C	1		1
TOTAL		13	2	9

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le 17/02/2026

ID : 084-218401438-20260216-DE_2026_2_7-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AGENTS NON TITULAIRES			
Grades et emplois	Catégories	Emploi à temps complet	Emploi à temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	CDD à 35h article 332-8 2°	1 CDD à 15h30 article 3-3 5 ^{ème} alinéa
Adjoint administratif	C		1 CDD à 21h00 article 3-3 5 ^{ème} alinéa
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C		1 CDD de 8h00 Article L. 332-8 6° du 01/09/2023 au 31/08/2026
			1 CDD de 27h00 Article L. 332-8 6° du 29/08/2026 au 28/08/2029
			1 CDD de 8h00 Article L. 332-8 6° du 01/09/2026 au 31/08/2029
			1 CDD de 31h00 Article L. 332-8 6° du 01/09/2026 au 31/08/2029
			1 CDD de 8h00 Article L. 332-8 6° du 01/09/2026 au 31/08/2029
			1 CDD de 8h00 Article L. 332-8 6° du 01/09/2026 au 31/08/2029
			1 CDD de 27h00 Article L. 332-8 6° du 29/08/2026 au 28/08/2029
			1 CDD de 29h00 Article L. 332-8 6° du 01/09/2026 au 31/08/2029
		1 CDD de 35h en remplacement de l'adjoint technique en arrêt maladie du 01/04/2026 au 31/07/2026	
FILIERE MEDICO SOCIALE			
ATSEM	C	1 CDD de 35h00 Article L. 332-8 6°	
TOTAL		3	7

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

DE MODIFIER le tableau des effectifs de la collectivité comme ci-dessus.

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil municipal.
Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont

signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La Maire,

Dominique PLANCHER



Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le 17/02/2026

ID : 084-218401438-20260216-DE_2026_2_7-DE

La secrétaire,

Cécile LEROY

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Emis le 16/02/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 17/02/2026

LA MAIRE



Dominique PLANCHER